



Communiqué de presse

Le 28 novembre 2023

L'Hôtel de ville de Bergues soutenu par AXA France

- AXA France annonce ce jour le nom des 6 sites qui recevront une dotation pour contribuer au financement de leurs travaux de restauration, après un vote des collaborateurs d'AXA France, de ses partenaires et du grand public.
- Parmi eux, l'Hôtel de ville de Bergues (Nord - 59) bénéficiera d'une dotation pour les travaux de restauration qui permettront de faire du site un lieu sécurisé et adapté à la conservation des archives.
- Cette dotation complètera les fonds octroyés par la Mission Patrimoine confiée à Stéphane Bern, déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et FDJ, ainsi que les fonds recueillis grâce aux collectes de dons lancées par la Fondation.

L

« Année après année, le mécénat des Mutuelles AXA participe à redynamiser, créer et maintenir des emplois sur l'ensemble du territoire. Depuis 5 ans, nous nous sommes engagés aux côtés du Loto du patrimoine porté par Stéphane Bern et de la Fondation du patrimoine. 2023 marque une année sans précédent avec plus de 130 000 votes enregistrés, c'est 6 fois plus que l'an dernier. C'est une grande fierté pour nous de participer à l'accessibilité pour le plus grand nombre à ces œuvres culturelles remarquables. » indique **Gilbert Chahine**, Directeur général des Mutuelles AXA.

« Cette année encore, la Mission Bern et la Fondation du patrimoine ont identifié des sites patrimoniaux remarquables à sauver du péril pour les transmettre aux générations futures mais aussi pour faire vivre les territoires sur lesquels ils sont implantés. Je remercie AXA France pour son soutien à la Mission Bern et aux six projets choisis, ancrés dans la vie locale des Français. » **Stéphane Bern**.

Comment s'est fait le choix du site ?

Pour cette 5e édition, 17 projets, parmi les sites lauréats du Loto du Patrimoine, ont été soumis au vote des collaborateurs et des réseaux de distribution d'AXA France. Cette année encore, le grand public a également pu participer au choix des sites en votant sur une plateforme dédiée. Nouveauté de cette édition : 2 sites des Départements et régions d'Outre-mer (DROM) ont également été soumis aux votes.

L'Hôtel de ville de Bergues : un lieu d'exception à préserver

De style Renaissance flamande, l'Hôtel de ville se trouvait à l'origine au Nord de la place de la République. Il fut reconstruit au XIX^e siècle à l'Est de la place, en face du beffroi, par l'architecte Auguste Outters, membre fondateur de la société des architectes du Nord et conservateur du musée de la Ville de Bergues à l'époque. Les maçonneries sont des matériaux locaux : calcaires marbriers et pierres de taille du Hainaut. À droite, sur la façade, un buste de Lamartine rappelle l'élection de ce dernier en tant que député de Bergues en 1833.



© Commune de Bergues

L'édifice accueille aujourd'hui, en plus des services administratifs de la commune, une bibliothèque ancienne, deux salles de réception - le « Salon Blanc » et le « Salon Doré » -, ainsi que les archives municipales, considérées comme l'un des principaux fonds du département et l'un des plus riches en langue flamande.

La restauration vise à assurer la sécurité du public aux abords de l'édifice et le bon fonctionnement des archives abritées dans une des grandes salles de l'étage noble. L'objectif est de permettre de meilleures conservation et consultation des archives. L'accueil du public et le fonctionnement des services de la mairie seront repensés. Pour ce faire, l'ancienne salle des tableaux servant actuellement d'espace de stockage pour les archives sera libérée. Elles seront réinstallées dans les sous-sols réaménagés. La commune souhaite également qu'une mise aux normes PMR de l'édifice soit assurée avec l'installation d'un ascenseur, de passerelles, etc. Enfin, après restauration, le rez-de-chaussée sera accessible au public et des visites seront ponctuellement proposées.

En savoir plus

C'est sous l'impulsion de Stéphane Bern qu'AXA France annonçait en juin 2019 son partenariat avec la Fondation du patrimoine pour une durée de 3 ans. En renouvelant ce partenariat en 2022, AXA réaffirme son engagement dans la protection et la transmission du patrimoine culturel français.

A propos d'AXA France

Dans le prolongement naturel de son métier d'assureur, AXA s'engage pour la protection et le développement solidaire. Être assureur, c'est d'abord protéger : l'individu, ses biens, son entreprise, son épargne... Et protéger, c'est aussi préserver et transmettre le patrimoine commun. Depuis sa création en 1985, AXA poursuit ses actions de mécénat aux côtés de symboles de la culture française comme le musée du Louvre, les Archives Nationales ou encore le château de Versailles.

A ce titre AXA France est membre fondateur de la Fondation du patrimoine. Depuis juin 2022, sous l'impulsion de Stéphane Bern, AXA France a renouvelé son partenariat de 3 ans avec la Fondation du patrimoine, pour contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine de proximité dans toute sa diversité sur l'ensemble du territoire. Grâce à ce partenariat, AXA France aura participé à la restauration de 26 sites patrimoniaux en péril sur l'ensemble du territoire.

A propos de la Fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine a été créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Organisée autour de ses 21 délégations régionales, elle appuie son action sur un réseau de plus de 950 bénévoles qui œuvrent chaque jour à la préservation de ce patrimoine de proximité.

Depuis sa création il y a plus de 25 ans, la Fondation du patrimoine a soutenu financièrement la restauration de 39 000 sites patrimoniaux publics et privés, dont 80 % se situent au sein de communes rurales. Ces théâtres, églises, fontaines, manufactures, parcs, demeures, véhicules anciens et autres constituent une immense richesse pour la France dans un monde en évolution constante.

En participant activement au renforcement de l'attractivité des territoires, la Fondation est devenue au fil des années, un partenaire privilégié des

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations presse :

Françoise Laroche : francoise.laroche@axa.fr - 01.47.74.47.38
Catherine Alves: catherine.alves@axa.fr - 01.47.74.29.46

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR L'ESPACE PRESSE D'AXA FRANCE

A propos de la Mission Patrimoine de Stéphane Bern pour le patrimoine en péril

En septembre 2017, le président de la République a confié à Stéphane Bern une mission d'identification du patrimoine en péril et de recherche de nouvelles sources de financement pour le restaurer. De cette initiative est né le « Loto du patrimoine » (ou « Mission Patrimoine »), dont le produit a été attribué à la Fondation du patrimoine. Déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et FDJ, le succès du Loto du patrimoine est le résultat de sa méthode participative et partenariale, qui garantit la qualité et la variété des projets de patrimoine local identifiés et dont l'intérêt patrimonial, culturel, économique et social est ainsi révélé au grand public.

18 projets emblématiques du patrimoine des régions de métropole et collectivités d'Outre-mer et 1 projet par département sont soutenus chaque année grâce à ces jeux par la Fondation du patrimoine.



acteurs locaux et un moteur efficace du développement économique durable de notre pays, en contribuant à la création d'emplois, en participant à la transmission des savoir-faire, à l'insertion professionnelle, et à la formation des jeunes. La collecte de dons qui fait appel à la générosité publique est l'outil le plus emblématique de la Fondation du patrimoine, qui en 2021 a collecté plus de 66 millions d'euros grâce au mécénat et aux dons.

Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020, 1 € investi dans le patrimoine génère 21 € de retombées économiques.

Actuellement, la Fondation du patrimoine porte près de 3 000 projets ouverts aux dons sur son site Internet www.fondation-patrimoine.org.

Le Loto du patrimoine a un triple objectif :

- Identifier le patrimoine en danger, au regard de son intérêt patrimonial et culturel, de l'urgence de sa restauration, de l'étendue des dégradations et de son état de péril,
- Mobiliser des fonds permettant de contribuer au financement des chantiers de restauration,
- Valoriser le patrimoine en favorisant les initiatives de développement de l'économie locale (et notamment le tourisme) par le patrimoine, dans le but de revitaliser les territoires.